

<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE CHATEAUNEUF</b> <b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
---

*Séance du 12 septembre 2019 à 20 heures*

Présent(e)s : CARREL Henri - BERTHET-RAMBAUD Sophie- HUGONOT Christelle- MARTIN Thierry (pouvoir de MAUGIE Gilles) - NOVEL Denis- MARTHELOT Vincent- CHOLAT Claude- FOUCAULT Izabel.

Secrétaire de séance : HUGONOT Christelle

**1°- Acquisition de deux parcelles aux Poncins :**

La Commune souhaite acquérir les deux parcelles suivantes :

- ZT n°111 située La Perrière pour 90 ca
- ZT 116 située La Perrière pour 16 ca

qui jouxtent la parcelle communale cadastrée ZT n°123. En effet, ces deux parcelles sont contigües et servent d'accès à des habitations, elles supportent une canalisation publique enterrée nécessitant d'importantes réparations. La commune se trouve en situation de devoir entretenir l'accès aux habitations et de procéder aux réparations de ladite canalisation c'est pourquoi l'acquisition de ces deux parcelles privées permettrait d'envisager sereinement ces travaux.

Le prix d'acquisition proposé, compte tenu de la situation des parcelles est de 1 euro/m<sup>2</sup>. Les cinq propriétaires concernés ayant donné leur accord, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée ZT 111 pour 90 ca située La Perrière au prix de 1 euro/m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée ZT 116 pour 16 ca située La Perrière au prix de 1 euro/ m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

- Approuve l'acquisition des parcelles ZT 111 pour 90 ca et ZT 116 pour 16 ca au prix de 1 euro/m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 106 euros.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette acquisition

**2°- Servitude de passage réseau public eaux pluviales à Maltaverne :**

La commune doit réaliser des travaux de reconstruction du réseau d'évacuation des eaux pluviales à Maltaverne. Pour permettre l'implantation des canalisations nécessaires à la reconstruction du réseau, la commune doit traverser des propriétés privées. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle ZS n°24 appartenant à Mme et M. ALLARD Fabrice
- Parcelle ZS n°25 appartenant à l'indivision CHARROT Louis
- Parcelle ZS n° 26 appartenant à M. CHARROT Roland.

La commune sollicite ces propriétaires afin qu'ils donnent leur accord pour la constitution d'une servitude de passage rédigée dans une convention avec la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- Donne pouvoir au Maire pour signer cette convention de servitude de passage d'une canalisation avec les trois propriétaires concernés par les travaux.

### **3°- Renouvellement contrat agent d'entretien :**

M. Le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de l'agent chargé de l'entretien des locaux communaux et de la location de la salle communale. Le temps de travail est de 3h30 hebdomadaires et la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325 (adjoint technique échelle C1).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de renouveler le contrat de l'agent d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 jusqu'au 29 février 2020.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Donne pouvoir au Maire pour signer le contrat et toutes les pièces annexes.

### **4°- Décision Modificative n°2 :**

- Dépense au compte 458101 (041) et recette au compte 458102(041) pour 32 032.80 € (régularisation du mandat n°371 de 2011)
- Dépense au compte 2041582 (041) et recette au compte 458201 (041) pour 24 745.60 € (autofinancement de l'opération 101)
- Dépense au compte 458103 (041) et recette au compte 458104 (041) pour 4 265.78 € (régularisation des mandats n°240, n°241 et n°459 de 2012).
- Dépense au compte 2041582 (041) et recette au compte 458203 (041) pour 6 807.25 € (autofinancement de l'opération 103)

### **5°- Admission en non-valeur :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'inscrire les sommes de 32.39 € et 113.56 € en non-valeur. Ces sommes feront l'objet d'un mandat au compte 6541.

### **6°- Subvention Coopérative scolaire de Chamoux sur Gelon :**

L'école élémentaire de Chamoux sur Gelon organise en juin 2020 une classe de découverte. Un enfant domicilié à Châteauneuf et scolarisé dans cette école est concerné. La coopérative scolaire sollicite l'allocation d'une subvention de 50 € par enfant auprès des communes concernées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Thierry Martin intéressé ne prend pas part au vote)

- Décide de verser la somme de 50 € à la coopérative scolaire de Chamoux sur Gelon dans le cadre de l'organisation de la classe de découverte.

### **Questions diverses :**

- Vote de principe concernant la vente du bâtiment Poste à un kinésithérapeute qui souhaite y ouvrir son cabinet. Pour : 7 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 1 voix.

- En cas d'infaisabilité des travaux envisagés pour transformer les locaux du bâtiment Poste en cabinet médical, le kinésithérapeute envisagerait d'acquérir l'ancien terrain de jeux enfants situé près de la salle communale pour y construire son cabinet. Sur le principe de cette vente, les élu(e)s se prononcent favorablement à l'unanimité mais souhaitent obtenir l'engagement écrit qu'il s'agira bien de la construction d'un bâtiment à usage professionnel et non d'un logement. Concernant le prix de vente à proposer, il est décidé de se renseigner auprès de professionnels.
- Vote de principe sur la vente d'une parcelle communale à Mme et M. Eymard et l'acquisition par la commune d'une parcelle appartenant à Mme et M. Eymard . Après plusieurs échanges concernant le prix de vente, il est décidé de proposer 1€/m2.

Pour : 5 voix- Contre : 1 voix- Abstention : 3 voix

- Vote de principe concernant la demande d'acquisition d'une partie de la voie communale J. Balmain par Mme et M. Foucault Julien :

Par un courrier, Mme et M. Foucault font part de leur demande d'acquisition d'une surface de 4ca devant leur maison, à l'angle de la Rue J. Balmain afin de pouvoir édifier une clôture.

L'avis du SDIS devra être sollicité afin de vérifier que cette acquisition ne gênera pas le passage des véhicules incendie notamment. M. Le Maire propose le principe d'un prix de vente à 1€/m2.

Cette vente devra réglementairement être précédée d'une enquête publique puis il sera ensuite procédé au déclassement de cette partie de voie communale.

Mme Foucault Izabel, intéressée à l'affaire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour : 6 voix- Contre : 1 voix- Abstention : 1 voix.

- Animation bibliothèque : Il est décidé de donner un avis favorable à la demande des bénévoles de la bibliothèque de commander un spectacle pour les enfants ( (1 prestation pour les assistantes maternelles et la crèche, 1 pour les enfants de Châteauneuf et des communes avoisinantes) auprès de la Compagnie Libre et Rit pour un coût de 865.10 €.
- Participation citoyenne : Signature de la convention avec la Préfecture, la gendarmerie et la commune.
- Contrat Adrien Fillietroz : Il est décidé à 1 voix contre de prolonger son contrat de 3 mois jusqu'au 31 janvier 2020 et ensuite de créer un emploi d'adjoint technique ( grade accessible sans concours).

Fait à Châteauneuf, le 16/09/2019  
Affiché le 19/09/2019

Le Maire,  
Henri CARRELL

